



RETRAITES : UN REcul SOCIAL INACCEPTABLE LE PLAN SARKOZY-WOERTH DOIT ÊTRE RETIRÉ !

On appelle généralement « **Réforme** » un ensemble de mesures visant à un **progrès social**. Les mesures énoncées mercredi 16 juin par le Ministre du Travail, Eric Woerth, sous la dictée de Nicolas Sarkozy, entraîneront une **régression sociale généralisée**. Toutes les mesures négatives savamment distillées dans les médias ces dernières semaines sont reprises. Qu'on juge des grandes lignes :

Report de l'âge légal d'ouverture des droits de 60 ans aujourd'hui à 62 ans en 2018 en l'augmentant de 4 mois chaque année à partir du 1er juillet 2011 pour les générations nées après le 1er juillet 1951.

Report progressif de 65 ans aujourd'hui à 67 ans (!) en 2023 de l'âge pour partir sans décote si l'on n'a pas tous ses trimestres ; mesure applicable à compter du 1er juillet 2016, y compris pour les fonctionnaires.

Poursuite du relèvement de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein lancée par la Loi Fillon de 2003, avec passage à **41,25 années** pour les générations nées en 1953 et 1954, puis 41,5 en 2020 pour les générations suivantes.

Pénalisation encore plus forte des « carrières longues » : droit de partir entre 58 et 60 ans... à condition d'avoir cotisé deux ans de plus que la durée « normale » ! Soit 43,25 annuités pour ceux qui ont commencé à travailler entre 14 et 16 ans !

« **Prise en compte** » de la **pénibilité** : nécessité de prouver, au niveau individuel, d'être « physiquement usé » (sic) pour avoir le droit de partir à 60 ans au lieu de 62 ans ! C'est-à-dire, **prouver une incapacité physique au moins égale à 20% ayant donné lieu à l'attribution d'une rente pour maladie professionnelle ou accident du travail !** Encore ce dispositif n'est-il envisagé que pour les salariés du privé... les fonctionnaires ne sont pas usés, c'est bien connu !

Suppression, à compter de 2012, du dispositif de départ anticipé sans condition d'âge pour les femmes fonctionnaires mères de 3 enfants et ayant 15 ans de service.

Passage du taux de cotisations du public de 7,85% à 10,55% étalé sur 10 ans, avec déjà une augmentation à 8,12% en 2011. Les fonctionnaires ne cotisant pas au régime général, cela ne représente aucune « recette » pour les régimes de retraite, mais équivaut concrètement une **baisse de rémunération** estimée par le gouvernement à 4 euros par mois dès aujourd'hui pour les AT, 5 euros pour les TR, et 7 euros pour les catégories A, et au final entre 50 et 100 euros selon les catégories... en plus du blocage des salaires et de l'inflation !

Alors que le gouvernement entend continuer à exonérer les patrons de leurs cotisations sociales - **32 milliards d'euros rien que pour 2009, plus de 200 milliards d'euros cumulés en 20 ans** - il fait semblant de prendre des mesures « radicales » avec un prélèvement de 1% des impôts pour les revenus annuels supérieurs à 69.783 euros, de 1% pour les plus-values mobilières, et sur les stock-options et retraites chapeaux. **L'ensemble de ces mesures, selon les calculs mêmes du gouvernement, ne représente pas plus de 10% (3,7 milliards d'euros) des exonérations annuelles**, sans compter qu'elles tendent à faire financer par l'impôt, donc par le budget de l'État, notre système de retraites par répartition fondé sur les cotisations et le salaire différé.

Sarkozy et Woerth ne parlent même plus des « déficits » qui seraient à venir pour 2050 ni du système à léguer à nos enfants. Ce qui leur importe, c'est de plaire tout de suite aux fameux « marchés » et aux spéculateurs en s'attaquant ouvertement à nos droits.

40 annuités c'est déjà trop - 62/67 ans et 41,5 annuités, c'est inacceptable !

Salaires et pensions diminués, seniors maintenus au travail jusqu'à être complètement usés ou bien - c'est quand même le cas le plus fréquent aujourd'hui - licenciés et forcés d'attendre 62 ans pour prendre leur retraite et de voir leur enfants au chômage, voilà l'avenir qui nous est réservé à tous par ce projet de loi... s'il n'est pas retiré !

Inéluctable ? Tous les sondages montrent l'hostilité d'une majorité de la population à la remise en cause des acquis issus de la Libération. **Aucune de ces mesures n'est négociable, ce projet de loi n'est pas amendable, il doit être purement et simplement retiré !** Tout doit être mis en œuvre pour cela.

La CGT- INRA estime que la grève interprofessionnelle unitaire, appelée clairement pour le retrait du projet de loi est à l'ordre du jour, et est la seule voie pour faire reculer le gouvernement.

Pour exprimer tout de suite notre hostilité, **nous appelons les personnels de l'INRA à se mettre massivement en grève le 24 juin 2010 et à participer aux manifestations !**